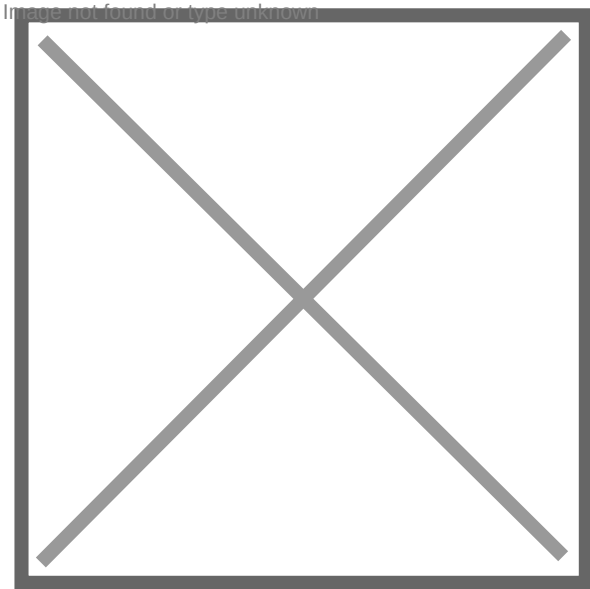




Situation irrégulière et j'attends un bebe

Par **dania16**, le **09/09/2014** à **16:46**

Bonjour

je suis une algerienne mariée depuis 2011 en Algérie mon mari est titulaire de la carte de résidence 10 ans depuis 2005 il a un travail fixe en France avec un appartement qu'on occupe actuellement pour moi je suis rentrée France avec un visa court séjour 3 mois depuis 14 mars 2014 et là j'attends un bébé pour bientôt début octobre.

J'ai jamais procédé à régulariser ma situation, mais par contre j'ai tous les papiers acte de mariage livret de famille traduit en français les bons d'achats pour le bébé le relever de la CAF car j'ai bénéficié de la prime de naissance le contrat de location à mon nom ainsi que mon mari.

Donc à propos de tout ça je veux votre conseil pour procéder au règlement de ma situation après la naissance de mon bébé.

En attente de vous lire

cd

Par **dania16**, le **15/09/2014** à **17:48**

Cc personne n'a répondu à mon message

Par **mourad78**, le **15/09/2014** à **21:47**

Bonsoir,

Je suis étonné pour quoi vous n'avez pas fait le regroupement familiale avant de venir en France!!!!????.

Vous avez compliquée votre situation même si vous aurez un enfant naître en France ça ne vous donne pas le droit au séjour en France (parce que le papa de votre enfant n'est pas français).

maintenant vous avez deux solutions :

1-repartez en Algérie et faire le regroupement familiale.

2-votre situation c'est CONJOINT D'ETRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE.

après "la circulaire Valls" tu as le droit de demander un titre de séjour exceptionnelle en tant que conjoint d'étranger en situation régulière à condition que le demandeur réside en France depuis au moins 5 ans et que la durée de vie commune du couple soit supérieure à 18 mois.

Bonne chance

Par **dania16**, le **15/09/2014 à 22:06**

Merci pour votre réponse

ben je suis venue avec visa d'affaires et ordre de mission j'avais donc un compte rendus a préparé a la banque qui ma donné des frais de mission c' était jamais mon intention de rester en France mais puisque j'ai us un malais ele medecin ma demandé de choisir entre le bebe et le voyage a mon cas ques que vous faites?

Alors concernant la vie commune mon mari faisait cles vas et les viens depuis notre mariage depuis 2011 il réside en france depuis 2005 en situation régulière il étais deja marié avec une française et il a deux enfants je ne sais pas es qu'il peut demander la nationalité française ou non.

et merci encore une fois pour votre reponse

Par **mourad78**, le **15/09/2014 à 22:36**

Vous aviez le droit de prolonger votre visa avant la fin de validité de visa sur tôt vous avez des justificatifs de votre medecin traitant avec ça la préfecture va prolonger votre visa facilement. normalement pour avoir la nationalité française il faut la demander à l'avance car la procédure prendra environ deux ans.